

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2018

Présents : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Hélène CONSTANS - Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Sébastien DUFIX - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Sébastien PARAYRE - Christian PUECH - Christian PUECH - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - André TORBIERO - Francine TRIANO

Excusés : Alain BREFUEL (Pouvoir à Gérard LEMAIRE) - Cécile CHASSALY (pouvoir à Sébastien DUFIX) - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES (pouvoir à Robert SOULERY) - Valérie COSTECALDE - Florence GRIFFOUL - Daniel GUIRAL - Marie MONTEILLET - Hélène RAPIN (pouvoir à Francine TRIANO) - Annick RAYNAUD - Paul REDON (pouvoir à Evelyne BRESSOLIS GINESTY) - Sébastien ROUS - Aurélie TIEULIE - Pierre TOURRETTE

Absent : René MARCILLAC

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2018

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2018 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

Vote à l'unanimité

Ajouts d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Mise à disposition des habitants de tables et chaises à Coussergues

Le conseil municipal accepte cette modification

Vote à l'unanimité

1 - Protection des données dans le cadre du Règlement Général relatif à la Protection des Données : adhésion à la cellule de DPD mutualisée proposée par le SMICA

Depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques et privées seront obligées de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Cette obligation résulte du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel.

Ce délégué n'est pas nécessairement un agent de la collectivité. Sa fonction peut être externalisée ou bien mutualisée.

Le SMICA propose une offre mutualisée pour les collectivités. Cette prestation donnera lieu au paiement d'une cotisation annuelle (1080 € la première année et 720 à compter de la deuxième).

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a décidé de ne pas adhérer. Or aucune solution n'a été trouvée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce pour une adhésion au SMICA.

Vote à l'unanimité

2 – Mise en place de la gratuité des services de garderies périscolaires

Monsieur le Maire propose de mettre en place la gratuité de la garderie périscolaire dans les deux écoles communales afin de renforcer l'attractivité.

Madame Hélène CONSTANT émet des doutes sur le fait que la gratuité de la garderie engendre une augmentation des effectifs de l'école. Elle propose de baisser les tarifs et d'élargir les plages horaires. Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY s'inquiète sur le fait que la garderie risque d'être saturée et évoque le coût de cette mesure.

Monsieur Christian PUECH précise qu'il n'est pas favorable à mettre en place la gratuité de ce service.

Monsieur Sébastien PARAYRE émet la possibilité d'instaurer un forfait.

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose dans un premier temps d'harmoniser les plages horaires sur les deux écoles (7 h 20 – 8 h 50 et 16 h 30 – 18 h 30) et de demander à la Commission « Vie Scolaire » de travailler sur les tarifs.

Le Conseil Municipal, accepte ces propositions.

3 – Cantine et garderie périscolaire de Cruéjols : changement du mode de règlement

Monsieur le Maire rappelle qu'une régie de recettes avait été créée en 2008 par la commune de Cruéjols, pour percevoir les redevances de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire.

Il rappelle que le recouvrement des recettes cantine et garderie pour l'école de Palmas se fait par envoi de factures aux familles tous les deux mois.

Il propose, afin d'harmoniser le mode de fonctionnement sur la commune, de supprimer la régie de recettes et d'émettre des factures individuelles aux familles tous les deux mois à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide cette proposition
- décide de la suppression de la régie de recettes créée pour l'encaissement des recettes de la garderie et de la cantine municipale de Cruéjols à compter du 1^{er} septembre 2018
- demande à Monsieur le Maire d'informer le régisseur de recettes

Vote à l'unanimité

4 – Expérimentation d'une classe théâtre à l'école de Cruéjols

Monsieur le Maire informe que le Conservatoire Régional du Département recherche des écoles souhaitant expérimenter des classes à thèmes dans des écoles primaires.

Il est proposé de lancer cette expérimentation à l'école primaire de Cruéjols à raison d'1h30 hebdomadaire.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue au Collège Denys Puech qui est intéressé par ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord pour lancer cette expérimentation et prendre en charge les frais (non connus à ce jour).

Vote à l'unanimité

5 – Aménagement d'un logement T4 dans l'ancien presbytère : validation de l'avant-projet sommaire

Monsieur le Maire présente le dossier d'avant-projet sommaire du réaménagement d'un logement de type 4 dans l'ancien presbytère de Cruéjols. L'estimation sommaire du coût de l'opération s'élève à 147 000 HT de travaux et 29 400 € de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau de contrôle et coordonnateur SPS), soit un total de 211 680 € TTC.

Monsieur Christian PUECH évoque le coût élevé de la maîtrise d'œuvre sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve l'avant-projet sommaire et le coût prévisionnel tels que présentés
- décide de poursuivre le projet
- autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, du bureau d'études et du coordonnateur SPS) pour mettre en œuvre le marché de travaux.

6 – Demandes de subventions au titre de la DETR : approbation des montants retenus par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait sollicité l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux en vue de réaliser plusieurs projets. Il présente les montants retenus pour chaque dossier et demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux plans de financement :

- Travaux de rénovation du Monument aux Morts de Cruéjols

Montant des travaux subventionnables : 21 000 €

Taux de subvention applicable : 20 % (1^{er} plan de financement approuvé par délib : 30 %)

Montant de la subvention attribuée : 4 200 €

- Travaux de voirie communale

Montant total des travaux HT : 41 638 €

Montant des travaux subventionnables : 34 133 €

Taux de subvention applicable : 30 % (1^{er} plan de financ. approuvé par délib : 25 % du montant total des travaux)

Montant de la subvention attribuée : 10 240.02 €

- Travaux de rénovation thermique de l'école de Cruéjols

Montant total des travaux HT : 26 271 €

Montant des travaux subventionnables : 26 271 €

Taux de subvention applicable : 20 % (idem 1^{er} plan de financ. approuvé par délib)

Montant de la subvention attribuée : 5 254 €

Il précise qu'à ce jour, les attributions des autres financeurs, Conseils Départemental et Régional, ne sont pas connus.

En ce qui concerne la demande concernant l'aménagement du T4 dans l'ancien presbytère : le dossier sera complété et présenté à la deuxième session.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide les nouveaux plans de financement.

Vote à l'unanimité

7 – Désaffectation et aliénation, après enquête publique, d'un tronçon du chemin rural dit «Le Pournal» à Palmas

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit «Le Pournal» à Palmas, situé entre Serres et Manson, entre les parcelles section B n° 304 et 306, en vue de sa cession.

Cette portion de chemin n'est plus affectée à l'usage du public.

Par arrêté AR201804-016 en date du 16 avril 2018, Monsieur le Maire a précisé les conditions du déroulement de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du lundi 14 mai 2018 à 9 heures au mardi 29 mai 2018 à 12 heures inclus.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces du dossier d'enquête et après avoir constaté les observations formulées sur le registre d'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble du dossier.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été respectée, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide (Madame Hélène Constant, concernée par ce dossier, ne prend pas part au vote)

- de désaffecter une portion du chemin rural dit «Le Pournal» à Palmas, d'une contenance de 1264 m², en vue de sa cession;
- de céder ce terrain pour l'euro symbolique
- de proposer aux propriétaires riverains d'acquérir ce terrain attenant à leur propriété;
- d'autoriser M. le Maire ou M. Paul REDON, Maire délégué, à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Vote à l'unanimité

8- Vente du véhicule NISSAN

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'un véhicule Citroën Jumpy et qu'elle dispose actuellement de trois véhicules. Il précise que la commune avait décidé de mettre en vente le camion-benne de la marque NISSAN (AR-344-PP).

Il présente l'offre de reprise du véhicule par la Communauté de Communes « des Causses à l'Aubrac » dont le siège est à Coussergues, pour un montant de 14 000 €,

Monsieur Gérard LEMAIRE précise que la commune réalise une opération blanche entre l'achat et la vente de ces véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de céder, le véhicule NISSAN immatriculé AR-344-PP à la Communauté de Communes « Des Causses à l'Aubrac » pour un montant de 14 000.00 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

Vote à l'unanimité

9- Remboursement des frais de déplacement des élus

Monsieur le Maire indique que certains élus sont amenés à effectuer des déplacements pour assister à des réunions hors commune. Il propose de mettre en place le remboursement des frais de déplacement sous certaines conditions :

Ce remboursement s'applique uniquement aux élus ne percevant pas d'indemnité de fonction.

Il concerne uniquement les délégués dans des syndicats.

Ce remboursement interviendra dès le premier km dans la mesure où la distance parcourue, aller-retour est supérieure à 50 km.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide des propositions
- décide d'appliquer les taux d'indemnités kilométriques fixés par arrêté et applicable pour la fonction publique
- précise que le remboursement se fera sur présentation d'une feuille de remboursement de frais

Vote à l'unanimité

10- Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques de la dernière tranche à Cruéjols : validation du montant définitif de la participation à verser au SIEDA

Monsieur le Maire rappelle que le projet de mise en souterrain du réseau électrique de la dernière tranche de CRUEJOULS est estimé à 52 524.06 Euros H.T. La participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit 15 757.22 Euros,

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Il est estimé 18 304.32 Euros H.T. La participation de la commune portera sur 50% du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 9 152.16 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide des propositions

Vote à l'unanimité

11- Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques à Coussergues : validation du montant définitif de la participation à verser au SIEDA

Monsieur Gérard LEMAIRE présente les travaux de dissimulation des réseaux sur Coussergues :

Ces travaux concernent les secteurs de Cousserguettes - Montals et la RD 45 route de Laissac.

- Cousserguettes :

Réseaux électriques	Montant HT :	58 857.18 €
	Participation commune :	17 657.15 €
Réseaux téléphoniques	Montant HT	10 084.75 €
	Participation commune	5 042.38 €
- Montals : dissimulation réseaux électriques et téléphoniques

Réseaux électriques	Montant HT :	67 250.92 €
	Participation commune :	20 175.28 €
Réseaux téléphoniques	Montant HT	8 635.27 €
	Participation commune	4 317.64 €
- RD 45 route de Laissac : dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques

Réseaux électriques :	Montant HT	32 846.76 €
	Participation commune	9 854.03 €
Réseaux téléphoniques	Montant HT	5 393.00 €
	Participation commune	2 696.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la prise en charge des participations
- confie au SIEDA un mandat de maîtrise d'ouvrage par convention et accepte la participation financière.

Vote à l'unanimité

12- Extension de l'éclairage public à Coussergues : route de Vimenet

Monsieur Gérard LEMAIRE informe que le SIEDA a été sollicité pour la pose d'un candélabre supplémentaire dans une zone de lotissement non éclairée ainsi que la pose d'un luminaire sur poteau béton existant.

Des devis ont été établis par les entreprises Eiffage et Faudon

Une aide du SIEDA d'un montant de 350 € est attribuée à la commune.

Vote à l'unanimité

13- Modernisation éclairage public à Palmas

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérents à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public, le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 28 689,00 Euros H.T.

Compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 60 % plafonnée le cas échéant à 350 € par luminaire, la contribution de la Commune serait de 17 213,80 Euros.

La commune peut déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit $11\,476,00 + 5\,737,80 = 17\,213,80$ €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ce document permettra à la collectivité :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, par une opération d'ordre budgétaire, instruction M14 – au compte 2315 pour les dépenses et au compte 13258 pour les recettes et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide ces propositions
- prévoit de prolonger ce programme sur Coussergues et Cruéjols en 2019

Vote à l'unanimité

14- Dénomination des voies de Coussergues et Mise en place de la numérotation

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY rappelle que les villages de Cruéjous et Palmas avaient effectué la dénomination des rues et précise que ce travail vient d'être réalisé sur Coussergues.

La numérotation des habitations selon un système métrique est à ce jour également achevé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- adopte la dénomination des rues telle que présentée
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux services concernés
- valide l'achat de plaques de rues pour le village de Coussergues et les numéros pour les villages de Coussergues, Cruéjous et Palmas.
- autorise à Monsieur le Maire à consulter des fournisseurs.

Vote à l'unanimité

15- Transfert à la commune nouvelle d'une servitude établie entre la SARL LOTI CONTE, la commune de Palmas et les époux GINESTY

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 13 mars 2014, l'ancienne Commune de PALMAS a approuvé le projet d'acte de servitude relatif au passage d'une canalisation d'eau pluviale sur les parcelles cadastrées section C n° 1300 et 1302 appartenant à l'ancienne Commune de PALMAS et profitant au futur lotissement de la SARL LOTI CONTE. Monsieur le Maire précise, que compte tenu de la fusion des communes au 1^{er} janvier 2016, il y a lieu de fournir au Notaire une nouvelle délibération qui viendra remplacer celle du 13 mars 2014 ayant autorisé ladite constitution de servitude. L'acte notarié contiendra le transfert de propriété des parcelles cadastrées section C n° 1300 et 1302 de l'ancienne commune de Palmas à la commune nouvelle de Palmas d'Aveyron.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise la constitution d'une servitude au profit de la SARL LOTI CONTE, un droit de passage d'une canalisation souterraine de collecte des eaux pluviales (sur les parcelles section C n° 1300 et 1302),
- décide que tous les frais, droits et émoluments relatifs à l'acte de servitude seront supportés par la Sarl LOTI CONTE,
- autorise Monsieur Paul REDON, Maire délégué, à signer tous documents relatifs à cet acte.

Vote à l'unanimité

16- Mise en place des astreintes et de l'indemnité correspondante pour le service technique

Monsieur Campels assure depuis plusieurs années les interventions nécessaires pour le service eau ou autres, le weekend. A ce jour, il ne bénéficie d'aucune indemnité d'astreinte.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un service d'astreintes les dimanches et jours fériés uniquement pour le service technique (2 agents). Ces astreintes seront revues ou supprimées lorsque la commune n'assurera plus la gestion de l'eau potable sur Coussergues. Le montant de l'indemnité correspondante allouée aux agents pourrait s'élever à 46.55 € par astreinte. Les interventions ne seront pas rémunérées mais donneront lieu à un repos compensateur correspondant au nombre d'heures de travail majorées de 100 % (dimanches et jours fériés)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette proposition sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire

Vote à l'unanimité

17- Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune au SIEDA

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est obligatoire en vertu d'un décret du 23/12/2011 et peut varier de 1 à 15 ans. Il précise qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune au SIEDA afin de régulariser certains dossiers :

- Compte 2041512 : subvention versée le 20/03/2013 au SIEDA pour l'EP Le Verdier Bas à Coussergues d'un montant de 860 €

Proposition : amortissement sur 5 ans

- Compte 2041581 :

Subvention versée le 24/12/2014 au SIEDA pour la participation à l'alimentation électrique de la maison Fumel pour un montant de 1 740 €

Proposition : amortissement sur 5 ans

Subvention versée le 05/08/2015 au SIEDA pour des travaux de dissimulation à Montals pour un montant de 10 618.73 €

Proposition : amortissement sur 15 ans

- Compte 2041582 : Subvention versée le 16/09/2014 au SIEDA pour la participation communale de Palmas pour un montant de 33 019.50 €

Proposition : amortissement sur 15 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide ces propositions

Vote à l'unanimité

18- Convention de mutualisation des locaux de l'ancienne Cyber Base de Coussergues avec la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met à disposition de la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac les locaux de l'ancienne Cyber base de Coussergues. Ceux-ci comprennent un espace bureau – salle de réunion d'une surface de 60 m² ainsi que l'accès au hall d'entrée, aux sanitaires et au local technique.

Il y a lieu de formaliser cette mutualisation des locaux par une convention.

Il propose de conclure cette convention pour un an, reconductible tacitement, avec effet au 1^{er} juillet 2017.

Le montant du loyer mensuel proposé s'élève à 200.00 € auquel s'ajoute une participation aux charges de fonctionnement réelles des locaux qui sera mise en recouvrement chaque année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide ces propositions

- autorise Monsieur le Maire délégué, Gérard LEMAIRE, à signer la convention.

Vote à l'unanimité

19- Révision du prix de vente des terrains au lotissement Palauzet

Monsieur le Maire rappelle que trois terrains sont en vente au lotissement Palauzet de Cruéjols et soumet la possibilité de revoir le prix afin de les rendre attractif.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de ne pas réviser le prix et d'étudier les demandes lors de chaque vente.

Vote à l'unanimité

20- Budget assainissement : réalisation d'un emprunt

Monsieur Robert Soulerly informe qu'une consultation de trois banques a été lancée en vue de contracter un emprunt destiné à financer les travaux d'assainissement prévus en 2018 – 2019. Il s'agit de la Caisse Régionale de Crédit Agricole, la Banque Populaire Occitane et la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées. Ce prêt porterait sur un montant de 450 000 € à taux fixe sur une durée de 20 ans. Celui-ci est inscrit au budget primitif assainissement. Il présente le comparatif des offres reçues. Seules le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées ont répondu. Il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées selon les modalités suivantes :

Montant : 450 000 € - Durée : 20 ans - Taux : 1.99 % - Frais de dossier : 0.16 % - Périodicité : annuelle -
 Déblocage : possibilité de déblocage par tranches – Délai de déblocage : 24 mois (Cette première phase de 24 mois, qualifiée de phase d'anticipation, précède la phase d'amortissement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- valide ces propositions
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote à l'unanimité

21- Mise à disposition des habitants de Coussergues de tables et chaises

Monsieur Gérard LEMAIRE informe que 10 tables et 20 bancs ont été acquis par la commune.

La recette correspondante provenant de la vente de la récolte de la prairie communale de Coussergues, il propose de les mettre à disposition des habitants de la commune déléguée de Coussergues, gratuitement et de fixer une caution d'un montant de 100 € par table et 30 € par banc emprunté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide ces propositions
- demande à Monsieur le Maire d'établir une convention entre la commune et les preneurs
- fixe le montant de la caution à 100 € par table et 30 € par banc emprunté.

Questions diverses :

- Recensement de la population : Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY a accepté d'être coordonnateur. Elle précise qu'il sera nécessaire de recruter 3 agents recenseurs pour effectuer la collecte (un par commune déléguée).

- Embauche d'une secrétaire à Palmas : il est proposé de relancer une annonce dès septembre.

- Renouvellement du contrat de l'agent en charge de la cantine-garderie du soir et ménage à l'école de Palmas : Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY précise que cet agent arrive au terme de son contrat à durée déterminée et qu'il convient d'envisager une solution pour maintenir son emploi. Monsieur le Maire propose, compte tenu des incertitudes liées à l'école de Cruéjols, de renouveler son emploi en contrat à durée déterminée. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et décide de créer un poste pour un an.

- Monsieur Christian PUECH évoque le courrier émanant du propriétaire du château de Cruéjols, reçu par l'ensemble des conseillers municipaux, au sujet de terrains jouxtant sa propriété et la Résidence Saint Laurent. Il précise qu'il est difficile pour eux d'émettre un avis sur le dossier et qu'il serait opportun d'entendre les deux parties. Monsieur Jean-Paul PEYRAC fait part des projets de la Maison de Retraite et des problèmes de foncier. Il explique qu'il est nécessaire de faire avancer ce dossier et qu'il informera le conseil municipal.

- Monsieur Robert SOULERY donne les informations relatives à l'organisation par l'Office de Tourisme de « La Caminade » qui a lieu cette année à Palmas.

Fin de séance à 22 heures 45